

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

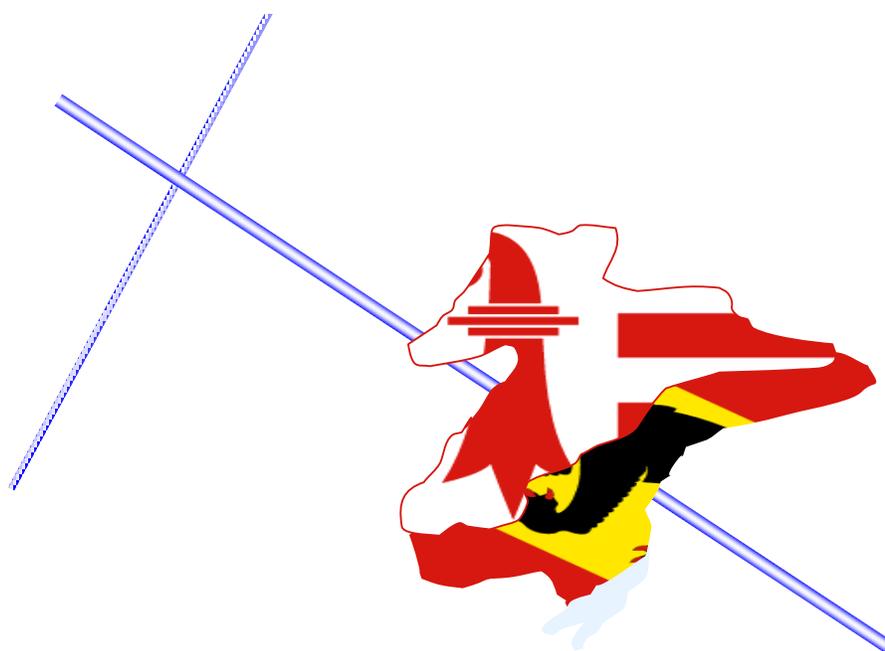


DE GESTION
RAPPORT
2011

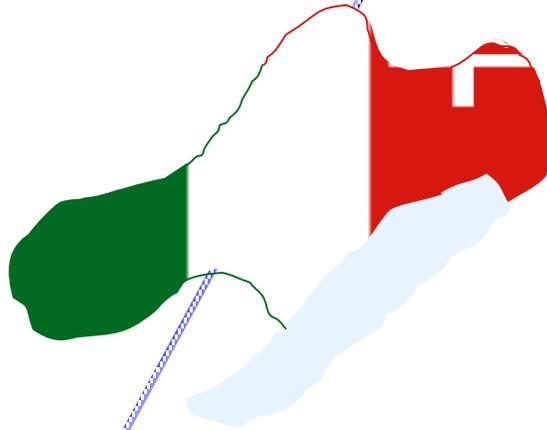


SOMMAIRE

	page
I LE BILLET DU PRÉSIDENT	4
II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	7
III LE RAPPORT DU GÉRANT	10
IV LES COMPTES ANNUELS	15
V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	18
VI LE BILAN TECHNIQUE	34
VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	36



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



David Walzer
Président

Au moment d'écrire mon dernier billet de Président, je remarque que chaque Président de RESOR qui quitte sa fonction est un Président heureux.

Après Monsieur Bernard Jeandet en 2008, je quitte la présidence avec une grande satisfaction de voir notre Caisse continuer de grandir et de s'embellir.

Durant ces quatre dernières années, le Groupe romand des parqueteurs et poseurs de sols, le Groupement fribourgeois des carreleurs, l'association neuchâteloise des maîtres marbriers-sculpteurs, Suissetec Tessin ainsi que les Parcs et Jardins de Genève et tout prochainement les Plâtriers-Peintres de Bâle-Campagne ont rejoint la Fondation RESOR. Aujourd'hui encore nous avons à l'ordre du jour la demande d'admission des carreleurs jurassiens.

Nous pouvons vraiment nous targuer d'avoir, entre partenaires sociaux, réussi un pari, qui non seulement paraissait fou, mais aussi impossible. Nous n'avons pourtant pas abaissé les conditions d'affiliation pour continuer de grandir.

C'est donc en toute décontraction que je vais remettre la présidence alternante à mon successeur pour quatre ans. Sachant que lui aussi mettra toutes ses compétences et son énergie pour la pérennité de notre Caisse de préretraite du second œuvre romand.

Etant dans une année de renouvellement également de la Commission de placement, je n'aimerais pas oublier Monsieur Jacques-Roland Coudray, un des pères fondateurs de notre Caisse, qui après avoir remis son mandat de Président de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres FRMPP, va aussi prendre congé de notre commission.

Je peux dire qu'il a, durant ces huit dernières années, apporté tous ses bons conseils pour nous aider à rechercher et à prendre les meilleures voies possibles, pour le placement des avoirs de notre Caisse. Qu'il soit ici sincèrement remercié de son engagement pour notre Fondation.

De plus, l'année 2011 a été celle de l'augmentation des planchers et plafonds des rentes pour les préretraités et une baisse de la cotisation pour tous nos actifs, travailleurs et employeurs. Avec toujours, malgré les hauts et surtout les bas de la finance, un taux de couverture au 31.12.2011 de 211%, donc en légère baisse par rapport à 2010 (228%).

Toujours pour le bien de la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand CCRA, les partenaires sociaux ont décidé de la prolonger jusqu'à l'échéance de la CCT du second œuvre romand, afin de négocier les deux dossiers ensemble.

Merci à toutes celles et ceux qui travaillent activement tous les jours dans nos Centres d'encaissement et surtout à la Centrale de gestion, le Bureau des Métiers à Sion.

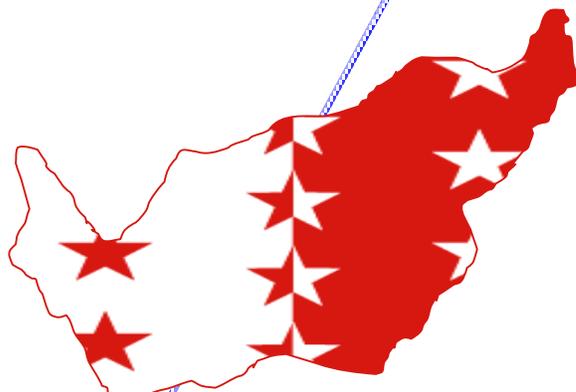
Vous voyez bien que je suis un Président heureux avec actuellement trois cent trente rentiers savourant une préretraite bien méritée pour un montant de quelques CHF 1'375'000.- d'allocations versées mensuellement. Et cela ne peut que satisfaire notre Conseil de Fondation.

La Chaux-de-Fonds, août 2012



David Walzer
Président

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

Le beurre dans les épinards...

Les partenaires sociaux du second-œuvre, à qui incombe la délicate mission de définir le plan de retraite anticipée, se sont une nouvelle fois penché sur l'efficacité des mesures en faveur des futurs préretraités lors des discussions sur le renouvellement de la CCT du second-œuvre romand.

Fallait-il modifier le plan de prestations de la retraite anticipée à peine plus d'une année seulement après avoir annoncé aux entreprises et aux travailleurs affiliés que la Fondation baissait ses cotisations de 2% à 1.8% et simultanément qu'elle augmentait de Fr. 300.- par mois les minima et maxima de rente mensuelle, les passant de Fr. 3'500.- à 3'800.- pour le minimum et de Fr. 4'500.- à

Fr. 4'800.- pour la rente maximale ?

La situation resplendissante du système RESOR mis en place en 2004 était sans aucun doute de nature à permettre une certaine générosité, mais les perspectives conjoncturelles incertaines que l'avenir réserve aux entreprises de l'artisanat pouvaient inciter à davantage de prudence. On imagine aisément la teneur des discussions.

Fort heureusement, après quelques calculs actuariels et beaucoup de raison, les décideurs ont une nouvelle fois opté pour une amélioration du système de retraite anticipée. Et, disons-le sans fausse modestie, sans augmentation du financement. C'est ainsi que le taux de rente passera de 75% à 80% dès le 1^{er} janvier 2013. Que signifient concrètement ces 5% de plus ?

A fin août 2012, la Fondation de retraite anticipée du second-œuvre servait 329 rentes de préretraite. 26 rentiers de RESOR étaient au bénéfice d'une rente d'invalidité partielle et subissaient une réduction de leur rente de retraite anticipée pour des raisons de surassurance. 27 autres bénéficiaires ne touchaient qu'une rente réduite au motif qu'ils ne pouvaient justifier de 20 ans de carrière dans un des métiers liés au second-œuvre. Enfin, 2 rentiers cumulaient les deux motifs de réduction. Au final, ce sont 274 des 329 rentiers qui pouvaient bénéficier d'une rente complète, soit le 83.3% du total.

De ces 274 rentiers, 96 (35%) butaient sur un plafonnement de la rente avec un taux de rente à 75%. Ces derniers, étant également ceux qui bénéficiaient des revenus les plus élevés pendant leur activité professionnelle puisque leur rente est plafonnée, ne jouiront d'aucune amélioration avec le nouveau taux de rente. Il faut dire aussi que ces rentiers-là ont d'ores et déjà pleinement bénéficié de la dernière augmentation du plafond de Fr. 300.- introduite en 2011.

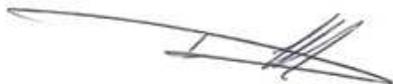
Par contre, pour tous les autres préretraités au revenu plus faible (65%), le nouveau taux de rente à 80% signifie une amélioration sensible de leur rente mensuelle, proportionnellement à leur salaire antérieur, pouvant aller jusqu'à Fr. 300.- par mois.

Avec cette mesure, les responsables du plan de retraite anticipée ont donc d'un coup amélioré la situation de près des deux tiers des futurs rentiers ! De plus, les vrais bénéficiaires sont les rentiers avec les salaires les plus faibles.

Parmi les choses les plus gratifiantes qu'il m'a été donné de voir, le succès de la Fondation de retraite anticipée compte pour une part non négligeable. Il y a certes les demandes des syndicats, mais il y a aussi les patrons d'entreprises qui ont depuis bien longtemps compris la valeur de leurs collaborateurs. Que cet ensemble de volontés conduise à des solutions permettant aux travailleurs en fin de carrière de prendre un repos mérité dans la dignité est une magnifique source de satisfaction.

J'imagine sans peine tous ces nouveaux rentiers à la préretraite en train de mettre un peu de beurre dans leurs épinards...

Sion, août 2012



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

III

LE RAPPORT DU GÉRANT



III LE RAPPORT DU GÉRANT



Fabien Chambovey
Gérant

Hausse des prestations ! Baisse des cotisations !

L'année 2011 a été celle où la Caisse de retraite anticipée RESOR a été capable d'augmenter ses prestations tout en diminuant ses cotisations ! En effet, les plafonds et planchers de rente mensuelle ont été augmentés de Fr. 300.- et sont passés à Fr. 3'800.-, respectivement à Fr. 4'800.-, tandis que la cotisation a été baissée de 2% à 1.8%... tout cela en gardant des résultats financiers équilibrés !



De plus, au moment d'écrire ce rapport, les partenaires sociaux sont en train de négocier un relèvement du taux de rente de 75% à 80% dès

janvier 2013 et ce sans modification de la cotisation. Cette amélioration toucherait principalement les personnes aux revenus les plus bas.

Bienvenue !

Un autre fait marquant de l'exercice 2011 fut sans aucun doute l'affiliation du secteur des parcs et jardins du canton de Genève au mois de mai. Avec cette nouvelle adhésion, c'est une nouvelle branche, celle du paysagisme, qui rejoint RESOR.

En outre, lors de sa séance du 16 septembre 2011, le Conseil de Fondation a accepté à l'unanimité d'accueillir les plâtriers-peintres du canton de Bâle-Campagne. Dès que la CCRA aura pu être étendue à ce nouveau champ d'application, ce qui devrait être le cas d'ici fin 2012, cette nouvelle adhésion sera effective.

Enfin, preuve si besoin est de l'attractivité de la retraite anticipée RESOR, les membres du Conseil de Fondation se prononceront lors de leur prochaine séance sur la demande d'affiliation des carreleurs jurassiens.

Résultats équilibrés

Malgré la baisse de 10% du taux de cotisation, les entrées sont restées identiques en termes absolus. Cela découle d'une augmentation relative de la masse salariale quasi similaire à la baisse du taux de cotisation. Ainsi les résultats 2011 sont équilibrés et ont pu assumer les pertes dues aux marchés financiers. Le taux de couverture s'élève à un réjouissant 211.4%.

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u> <i>provisoire état fin août</i>
Nombre de départs en retraite anticipée	69	73	99	127	132	100
Constitution de capitaux de prévoyance	9.8 mios	10.9 mios	13.9 mios	19.2 mios	20.3 mios	-
Durée moyenne retraite anticipée (nlls rentes)	31.3 mois	33.0 mois	32.3 mois	31.8 mois	33.0 mois	33.2 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	Fr. 3'960	Fr. 4'117	Fr. 3'868	Fr. 4'154	Fr. 4'194	Fr. 4'258
Cotisations travailleurs et employeurs	18.4 mios	19.2 mios	19.6 mios	23.5 mios	23.5 mios	-
Résultat net sur les placements financiers	0.3 mio 1.18%	- 4.1 mios - 12.90%	3.6 mios 10.18%	0.9 mio 1.99%	- 1.5 mio - 2.70%	-
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	215.4%	225.9%	252.2%	227.6%	211.4%	-

Le volume de la Caisse est quant à lui en augmentation. En effet, le nombre d'entreprises affiliées en 2011 progresse à 3'368 et le nombre d'assurés à 27'886. La masse salariale est passée à plus de Fr. 1.2 milliard. La structure elle-même de la Fondation est par contre restée stable et le poids de chaque secteur n'a que très peu varié.

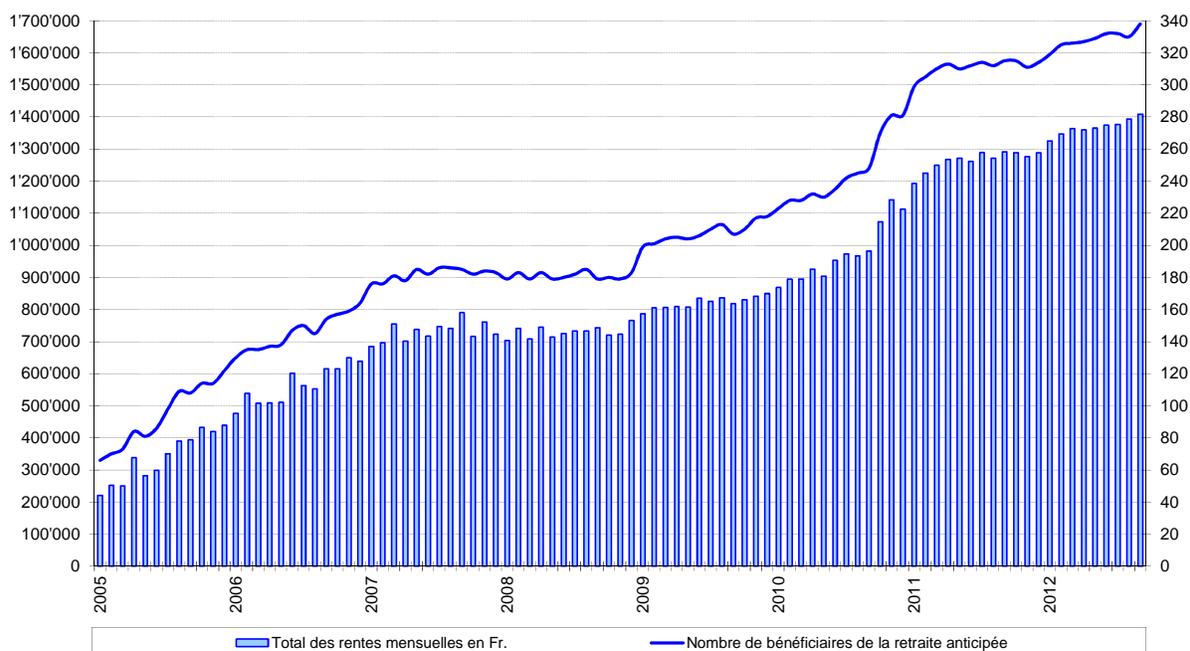
	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de Fr.)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'131	33.6%	7'219	25.9%	406.2 mios	32.6%
Plâtrerie / Peinture	1'162	34.5%	7'615	27.3%	406.3 mios	32.6%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	441	13.1%	2'272	8.2%	127.1 mios	10.2%
Technique de la construction	232	6.9%	1'849	6.6%	91.3 mios	7.3%
Paysagisme	133	3.9%	803	2.9%	* 29.7 mios	2.4%
Bailleurs de service	149	4.4%	7'345	26.3%	136.4 mios	11.0%
Autres	120	3.6%	783	2.8%	48.0 mios	3.9%
	3'368	100.0%	27'886	100.0%	1'245.0 mios	100.0%

* depuis mai 2011

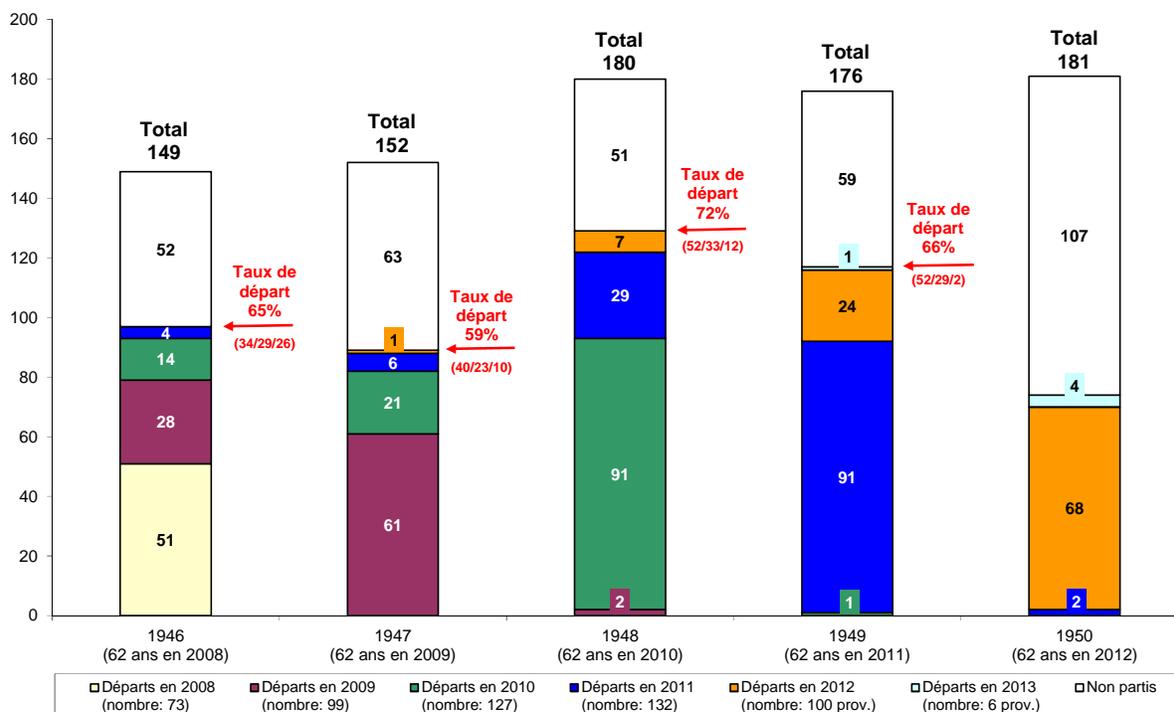
statistique 2011

Départs en retraite anticipée

La progression du nombre de rentiers se poursuit. En septembre 2012, le montant des rentes versées a dépassé la barre du Fr. 1.4 million pour la première fois alors que celle des 340 rentiers est presque atteinte.

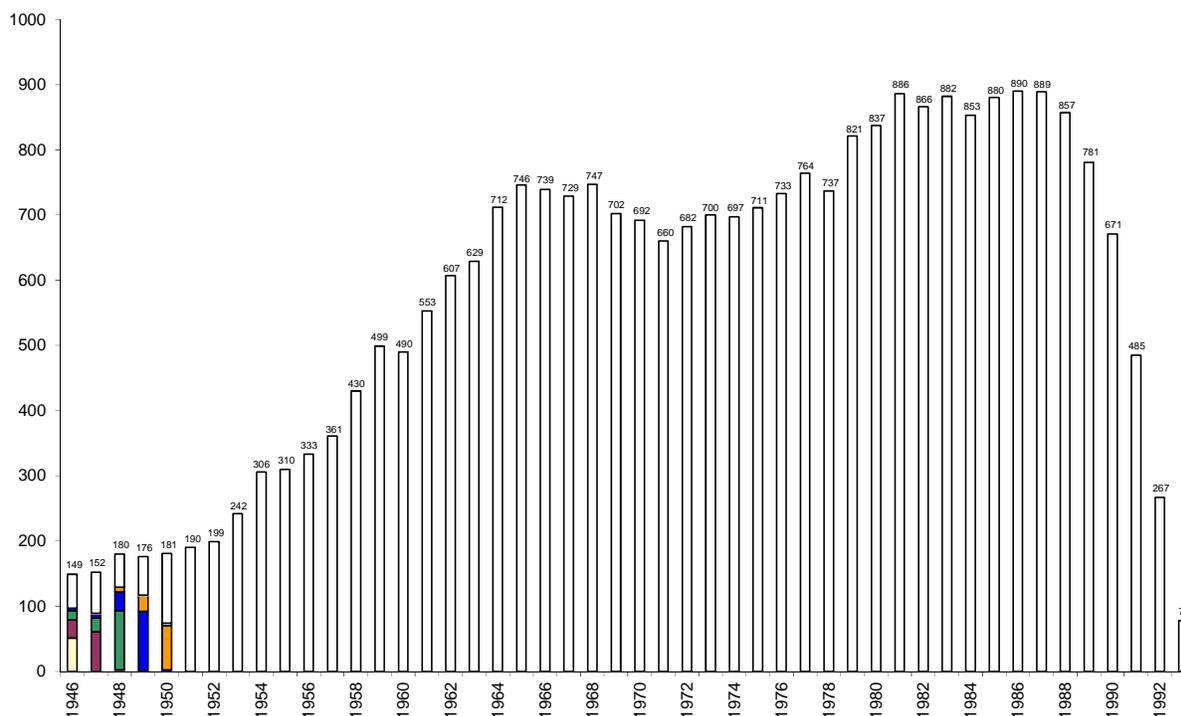


Le taux de départ en retraite anticipée observé sur la classe d'âge 1949 (62 ans en 2011), si l'on considère les quelques départs qui y seront probablement encore à comptabiliser, ressemble grandement à son précédent (classe 1948) et s'approche de 70%.



On peut donc conclure qu'environ 70% des personnes ayant droit prennent leur retraite anticipée. Dans le détail, on estime que

- 50% cessent leur activité lucrative à 62 ans,
- 15% à 63 ans et
- 5% à 64 ans.
- 30% ne prennent pas de retraite anticipée.



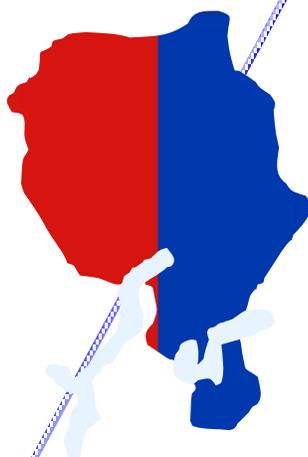
Merci, Monsieur le Président

Après une période de consolidation et de constante progression des effectifs, menée avec compétence, enthousiasme et engagement, Monsieur David Walzer, remettra en septembre 2012 son mandat de Président à son successeur. La Fondation RESOR le remercie vivement pour le travail effectué et sa contribution importante au développement harmonieux de la retraite anticipée du second œuvre de Suisse occidentale.

Sion, septembre 2012

Fabien Chambovey
Gérant

IV LES COMPTES ANNUELS



B I L A N

A C T I F	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Placements	6.4	55'628'996.82	52'309'318.10
Liquidités		3'843'815.62	3'674'914.26
Titres		44'421'587.10	41'423'800.02
Comptes courants Centres d'encaissement	6.5	7'226'821.75	7'067'642.53
AFC (impôt anticipé)		136'772.35	142'961.29
Comptes de régularisation actif		1'551'072.85	1'389'173.25
Actifs transitoires		1'304'991.00	1'149'548.00
Intérêts courus		246'081.85	239'625.25
T O T A L D E L ' A C T I F		57'180'069.67	53'698'491.35

P A S S I F	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Dettes		0.00	0.00
Comptes de régularisation passif		1'921'036.35	1'510'337.35
Passifs transitoires	7.1	1'921'036.35	1'510'337.35
Capitaux de prévoyance	5.4	26'144'248.00	22'932'925.00
Capital de prévoyance des préretraités		23'073'462.00	20'157'647.00
Capital de prévoyance des cot. au 2 ^e pilier		3'070'786.00	2'775'278.00
Réserves de fluctuation de valeurs		6'838'105.00	6'508'700.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	6'838'105.00	6'508'700.00
Fonds libres		22'276'680.32	22'746'529.00
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		22'266'680.32	22'736'529.00
T O T A L D U P A S S I F		57'180'069.67	53'698'491.35

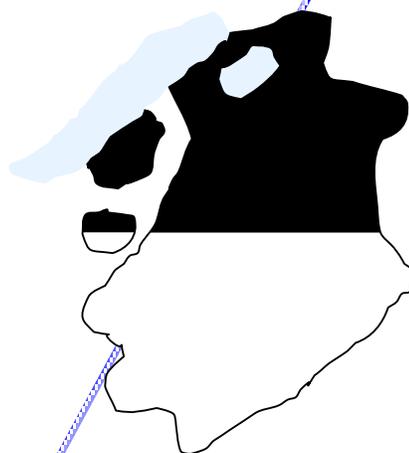
Compte d'exploitation

	Notes	2011	2010
Cotisations et apports ordinaires et autres	7.2	23'459'471.25	23'455'697.23
Cotisations des salariés		11'729'735.65	11'727'848.61
Cotisations des employeurs		11'729'735.60	11'727'848.62
Prestations d'entrée		0.00	0.00
Apports de libre passage		0.00	0.00
<u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u>		<u>23'459'471.25</u>	<u>23'455'697.23</u>
Prestations réglementaires		-17'091'777.23	-13'169'754.60
Rentes de préretraite		-15'181'579.90	-11'684'870.60
Cotisations au 2 ^o pilier		-1'910'197.33	-1'484'884.00
<u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u>		<u>-17'091'777.23</u>	<u>-13'169'754.60</u>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		-3'211'323.00	-6'046'237.00
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		15'181'579.00	11'684'870.60
Cotisations au 2 ^o pilier prélevées sur capital de prévoyance		1'910'197.33	1'484'884.00
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-18'097'394.00	-16'884'865.60
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 ^o pilier		-2'205'705.33	-2'331'126.00
<u>Résultat net de l'activité d'assurance</u>		<u>3'156'371.02</u>	<u>4'239'705.63</u>
Résultat net des placements	6.6	-1'476'615.81	936'927.51
Intérêt des liquidités		21'538.70	3'577.47
Intérêt, rendement des titres		-1'411'785.41	1'007'968.01
Frais de gestion de la fortune		-86'369.10	-74'617.97
Autres produits		4'741.49	6'616.16
Produits divers		253.64	187.01
Intérêts moratoires		4'487.85	6'429.15
Autres frais		-71'884.50	-86'460.95
Indemnités et frais de séances		-14'426.75	-13'350.95
Contrôles et révision		-50'468.20	-53'795.00
Frais divers	7.3	-6'989.55	-19'315.00
Frais d'administration		-1'753'055.88	-1'548'848.69
Frais d'administration	7.4	-1'753'055.88	-1'548'848.69
<u>Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs</u>		<u>-140'443.68</u>	<u>3'547'939.66</u>
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-329'405.00	-1'195'102.00
Attribution à réserve fluctuation de valeurs	6.3	-329'405.00	-1'195'102.00
<u>Excédent des produits / Excédent des charges</u>		<u>-469'848.68</u>	<u>2'352'837.66</u>

Rapport de gestion 2011

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2011

I Bases et organisation

1.1 Forme et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1^{er} décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1^{er} juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1^{er} janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1^{er} janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumises à RESOR.

Dès le 1^{er} novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 30 juin 2013.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

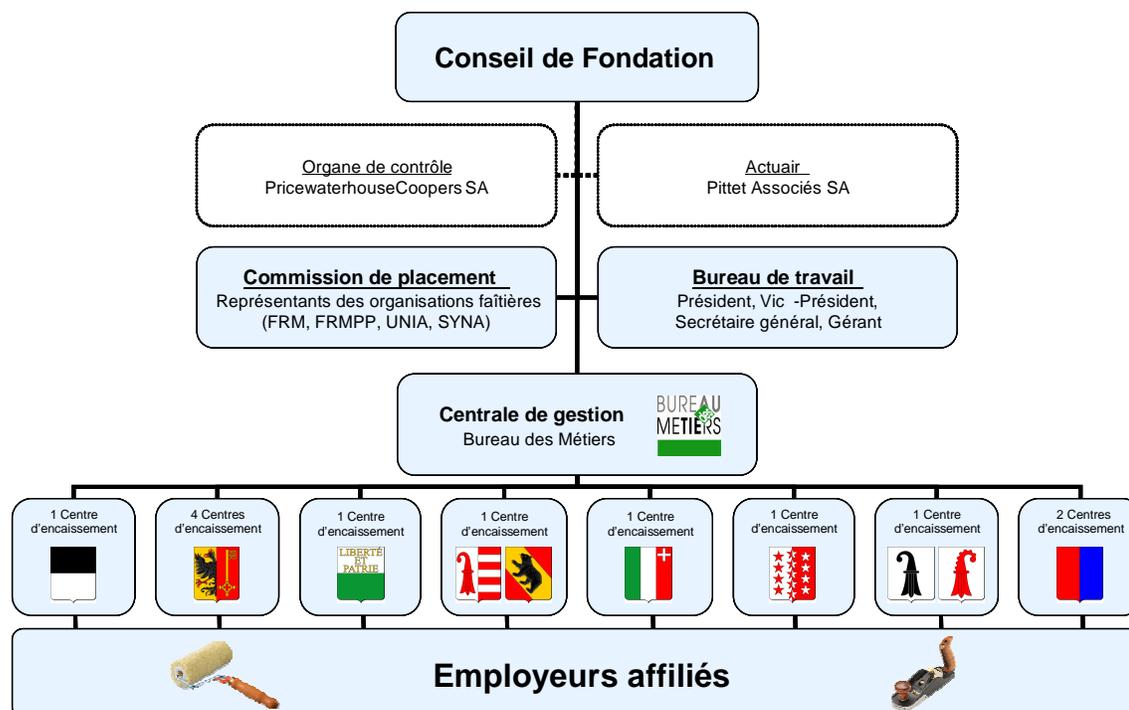
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA)	02.06.2003
Acte de fondation	01.12.2003
Règlement d'assurance	01.01.2011
Règlement de placement	01.09.2010

1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature

Les organes de RESOR sont **le Conseil paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum); **la Commission de placement** (4 membres) et l'organe de contrôle. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissements** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de contrôle vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2011

Délégation syndicale		Délégation patronale	
	M. Aldo Ferrari ^{1) 2)} <i>Vice-Président</i>		M. David Walzer ^{1) 2)} <i>Président</i>
	M. Tibor Menyhart ¹⁾		M. Jacques-Roland Coudray ¹⁾
	M. Dario Chiaradonna		M. Peter Rupf
	M. Jean Kunz		M. Luc Wahlen
	M. Lucas Dubuis		M ^{me} Sylvie Douillet
	M. Armenio Cabete		M. Pascal Schwab
	M. Armand Jaquier		M. Jean-Marc Volery
	Fr. Kathrin Ackermann		Hr. Jean-Claude Schuwey
	M. Bernard Tissières		M. Gilles Granges
	M. Jeanny Morard		Hr. Armand Pfammatter
	Hr. Andreas Giger		Hr. Marc Welker
	Sig. Saverio Lurati		Sig. Fabio Amadò

1) = également membre de la Commission de placement

2) = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet ²⁾
Secrétaire général

M. Fabien Chambovey ²⁾
Gérant

M^{me} Daniela Chiarinotti
Gestionnaire

M. Luc Gaspoz
Comptable

M. Olivier Arnold
Comptabilité, flux financiers, données salariales

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement

Genève 1 Caisse de compensation du bâtiment et de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève



Genève 2 Association genevoise des entrepreneurs de charpente, menuiserie, ébénisterie et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève



Genève 3 Administration des caisses d'allocations familiales et de prévoyance sociale
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11



Genève 4 CPP Second œuvre – CPSO
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean
Case postale 5278
1211 Genève 11



Vaud Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
En Riord-Bosson
Case postale
1131 Tolochenaz



Valais Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion



Fribourg Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg



Neuchâtel FER Neuchâtel
Av. du Premier Mars 18
Case postale
2001 Neuchâtel



Jura/Jura Bernois Caisse paritaire jurassienne de la menuiserie, ébénisterie et charpente
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242
2710 Tavannes



Bâle-Ville/Bâle-Camp. Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 23
Case postale 332
4010 Bâle



Tessin 1 Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzona



Tessin 2 Commission paritaire cantonale de la technique de la construction
Case postale 5650
6901 Lugano

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Comptable, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance

Expert agréé en	Pittet Associés SA
Prévoyance professionnelle	Stéphane Riesen Expert en prévoyance professionnelle, Genève
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2011		2010	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'131	34%	1'117	37%
- Plâtrerie/Peinture	1'162	34%	1'109	36%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	441	13%	439	14%
- Technique de la construction	232	7%	145	5%
- Paysagisme	133	4%	0	0%
- Bailleurs de services	149	4%	132	4%
- Autres	120	4%	121	4%
	3'368	100%	3'063	100%

II Membres actifs et rentiers**2.1 Assurés actifs pendant l'année**

	2011		2010	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	7'219	26%	6'987	28%
- Plâtrerie/Peinture	7'615	27%	7'278	29%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	2'272	8%	2'203	9%
- Technique de la construction	1'849	7%	1'413	6%
- Paysagisme	803	3%	0	0%
- Bailleurs de services	7'345	26%	6'202	25%
- Autres	783	3%	791	3%
	27'886	100%	24'874	100%

2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2011		31.12.2010	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	110	35%	102	37%
- Plâtrerie/Peinture	136	43%	125	46%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	26	8%	24	9%
- Technique de la construction	33	11%	15	5%
- Paysagisme	0	0%	0	0%
- Autres	9	3%	9	3%
	314	100%	275	100%

III Nature et explication du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 75% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 45'600.- et au maximum à Fr. 57'600.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II^{ème} pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	0.9%
Part travailleur	<u>0.9%</u>
Total	<u>1.8%</u>

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoir épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet.

5.4 Développement du capital de prévoyance des préretraités

	2011 CHF	2010 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	22'932'925.00	16'886'688.00
Rentes / Cotisations au 2 ^e pilier	-17'091'776.33	-13'169'754.60
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes+cotisations au 2 ^e pilier)	20'303'099.33	19'215'991.60
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	26'144'248.00	22'932'925.00

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en septembre 2009 sur la base de données au 31.12.2008.

- Etude actuarielle projective au 31 décembre 2008 (septembre 2009)

La conclusion du rapport de l'expert était formulée en ces termes :

Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :

- *La Caisse est en mesure de faire face à ses engagements à la date de l'étude actuarielle.*
- *Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats du modèle de référence (MOO) et des autres modèles montrent que le taux de cotisation actuel est suffisant pour assurer l'équilibre de la Caisse à un horizon de 15 ans.*

*Meinrad Pittet
Directeur général
Expert agréé LPP*

*Stéphane Riesen
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP*

La prochaine expertise actuarielle de la Fondation est prévue dans le courant 2013 sur la base des données au 31.12.2012. Ceci permettra d'intégrer dans cette expertise les nouvelles dispositions réglementaires (nouveau taux de cotisation et nouveaux plancher et plafond de rente dès 2011 ainsi que nouveau taux de rente dès 2013), ainsi que les nouvelles affiliations (technique de la construction du canton du Tessin dès 2010, parcs et jardins du canton de Genève dès mai 2011 et, en principe, plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne dès le courant 2012).

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : EVK 2000

5.7 Modifications des bases et hypothèses techniques

Afin de tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RESOR, les probabilités d'invalidité et de décès des bases techniques ont été majorées de 50%.

5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à utilisation

Sans objet.

5.9 Degré de couverture

		31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	55'259'033.32	52'188'154.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	26'144'248.00	22'932'925.00
Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2	(a) (b)	211.36%	227.57%
Réserve de fluctuation de valeurs		6'838'105.00	6'508'700.00
Capital de Fondation, Fonds libres		22'276'680.32	22'746'529.00

VI Explication relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	17.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
Créances	40%		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
Actions	30%		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
Valeurs réelles	30%		
TOTAL	100%		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable	Taux de réserve	Réserve 2011	Réserve 2010
Liquidités	3'843'815.62	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	7'363'594.10	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	10'433'158.15	5%	521'660.00	479'179.00
Obligations en devises	4'579'877.48	10%	457'990.00	465'331.00
Actions suisses	7'824'523.27	30%	2'347'355.00	2'260'032.00
Actions étrangères	6'763'479.00	30%	2'029'045.00	2'008'215.00
Fonds placements immobiliers	12'869'385.77	10%	1'286'940.00	1'105'764.00
Placements alternatifs	1'951'163.43	10%	195'115.00	190'179.00
TOTAL	55'628'996.82		6'838'105.00	6'508'700.00

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2011 en %	31.12.2011	Allocation 2010 en %	31.12.2010
Liquidités	7.96%	3'843'815.62	8.15%	3'674'914.26
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
TOTAL LIQUIDITES	7.96%	3'843'815.62	8.15%	3'674'914.26
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	2.28%	1'100'000.00	3.55%	1'600'000.00
Obligations suisses CHF	16.71%	8'065'250.00	14.56%	6'568'450.00
Obligations étrangères CHF	2.63%	1'267'908.15	3.14%	1'415'120.00
Total obligations CHF	21.62%	10'433'158.15	21.25%	9'583'570.00
Obligations en devises	9.49%	4'579'877.48	10.32%	4'653'305.22
Total obligations	31.11%	15'013'035.63	31.57%	14'236'875.22
Actions suisses	16.21%	7'824'523.27	16.70%	7'533'439.56
Actions étrangères	14.01%	6'763'479.00	14.84%	6'694'048.86
Total actions	30.22%	14'588'002.27	31.54%	14'227'488.42
Fonds plac. immob. suisses	23.54%	11'359'598.85	21.52%	9'703'812.16
Fonds plac. immob. étrangers	3.13%	1'509'786.92	3.00%	1'353'832.08
Total fonds plac. immobiliers	26.66%	12'869'385.77	24.52%	11'057'644.24
Placements alternatifs	4.04%	1'951'163.43	4.22%	1'901'792.14
Total placements alternatifs	4.04%	1'951'163.43	4.22%	1'901'792.14
TOTAL DES TITRES (sans liquidités)		44'421'587.10		41'423'800.02
TOTAL DES TITRES (avec liquidités)	100.00%	48'265'402.72	100.00%	45'098'714.28
Comptes courants		7'226'821.75		7'067'642.53
Débiteurs		136'772.35		142'961.29
TOTAL DES PLACEMENTS		55'628'996.82		52'309'318.10

6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Centre 1 Fribourg	1'436'491.70	1'380'859.00
Centre 2 Jura/Jura Bernois	68'021.30	113'250.80
Centre 3 Valais	1'357'703.35	1'392'223.05
Centre 4 Neuchâtel	279'981.35	268'159.10
Centre 5 Genève 4 (CPSO, St-Jean)	820'997.10	797'479.17
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	95'339.59	80'378.90
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	485'818.60	477'414.65
Centre 8 Vaud	617'664.15	607'563.30
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	495'896.70	408'884.00
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	410'829.76	527'285.76
Centre 11 Bâle	433'976.55	587'984.35
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	724'101.60	426'160.45
Total	7'226'821.75	7'067'642.53

6.6 Explications du résultat des placements

Classes d'actifs	Valeur 2011	Rendement 2011		Valeur 2010	Rendement 2010	
Liquidités	3'843'815.62	21'538.70	0.57%	3'674'914.26	3'577.47	0.12%
Comptes à terme	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00%
Total liquidités	3'843'815.62	21'538.70	0.57%	3'674'914.26	3'577.47	0.12%
Plac terme / oblig caisse CHF	1'100'000.00	40'550.00	3.76%	1'600'000.00	64'305.58	4.10%
Obligations suisses CHF	8'065'250.00	312'315.10	4.21%	6'568'450.00	265'947.75	4.78%
Intérêts		265'515.10			238'297.75	
Profits réalisés		0.00			4'950.00	
Profits non réalisés		49'500.00			30'050.00	
Pertes réalisées		0.00			-4'950.00	
Pertes non réalisées		-2'700.00			0.00	
Frais de transaction		0.00			-2'400.00	
Obligations étrangères CHF	1'267'908.15	1'852.35	0.14%	1'415'120.00	12'405.47	0.99%
Intérêts		18'111.00			19'383.32	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		9'701.86			1'320.00	
Pertes réalisées		-3'320.00			-560.00	
Pertes non réalisées		-22'640.51			-4'930.00	
Frais de transaction		0.00			-2'807.85	
Total obligations CHF	10'433'158.15	354'717.45	3.61%	9'583'570.00	342'658.80	4.08%
Obligations en devises	4'579'877.48	-36'224.10	-0.78%	4'653'305.22	-440'934.37	-9.25%
Intérêts		209'537.85			185'077.99	
Profits réalisés		10'131.36			3'515.44	
Profits non réalisés		53'169.54			41'438.72	
Pertes réalisées		-51'177.08			-57'894.67	
Pertes non réalisées		-249'023.48			-604'912.68	
Frais de transaction		-8'862.29			-8'159.17	
Total obligations	15'013'035.63	318'493.35	2.18%	14'236'875.22	-98'275.57	-0.74%
Actions suisses	7'824'523.27	-1'062'179.54	-12.94%	7'533'439.56	641'462.73	10.18%
Revenus		55'124.25			83'084.00	
Profits réalisés		0.00			5'424.00	
Profits non réalisés		0.00			576'978.13	
Pertes réalisées		-220'500.97			0.00	
Pertes non réalisées		-887'953.87			-19'616.80	
Frais de transaction		-8'848.95			-4'406.60	
Actions étrangères	6'763'479.00	-958'887.11	-13.30%	6'694'048.86	17'666.68	0.28%
Revenus		66'652.60			45'834.05	
Profits réalisés		0.00			12'408.87	
Profits non réalisés		103'766.97			440'442.87	
Pertes réalisées		-70'951.60			-65'897.98	
Pertes non réalisées		-1'049'345.19			-405'847.76	
Frais de transaction		-9'009.89			-9'273.37	
Total actions	14'588'002.27	-2'021'066.65	-13.11%	14'227'488.42	659'129.41	5.24%
Fonds plac. immob. suisses	11'359'598.85	388'595.59	3.76%	9'703'812.16	555'038.94	6.76%
Revenus		238'997.25			197'663.55	
Profits réalisés		100'075.68			10'886.90	
Profits non réalisés		254'111.65			377'269.44	
Pertes réalisées		-31'205.20			0.00	
Pertes non réalisées		-153'699.94			-27'891.90	
Frais de transaction		-19'683.85			-2'889.05	
Fonds plac. immob. étrangers	1'509'786.92	14'381.69	1.01%	1'353'832.08	-155'104.95	-11.01%
Revenus		462'16.85			47'927.75	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		22'195.64			86'030.00	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		-54'030.80			-287'639.55	
Frais de transaction		0.00			-1'423.15	
Total fonds plac. immobiliers	12'869'385.77	402'977.28	3.43%	11'057'644.24	399'933.99	4.16%
Placements alternatifs	1'951'163.43	-112'189.39	-5.66%	1'901'792.14	47'180.18	3.19%
Revenus		18'526.35			80'573.05	
Profits réalisés		55.07			7'752.73	
Profits non réalisés		45'123.10			80'354.97	
Pertes réalisées		-15'100.83			-6'137.24	
Pertes non réalisées		-157'267.77			-1'111'599.35	
Frais de transaction		-3'525.31			-3'763.98	
Total placements alternatifs	1'951'163.43	-112'189.39	-5.66%	1'901'792.14	47'180.18	3.19%
Total des titres (yc liquidités)	48'265'402.72	-1'390'246.71	-2.93%	45'098'714.28	1'011'545.48	2.52%
Comptes courants / débiteurs	7'363'594.10			7'210'603.82		
Frais de gestion de la fortune		-86'369.10			-74'617.97	
TOTAL	55'628'996.82	-1'476'615.81	-2.70%	52'309'318.10	936'927.51	1.99%

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Passifs transitoires

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Bureau des Métiers	195'912.35	158'601.35
Cotisations dues au 2 ^{ème} pilier	1'725'124.00	1'351'736.00
Cotisations perçues en trop	0.00	0.00
Retour à rembourser	0.00	0.00
Total	1'921'036.35	1'510'337.35

7.2 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2011 CHF	2010 CHF
Cotisations des salariés	11'889'489.20	11'884'647.97
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-3'735.75	-60'348.18
Récupérations cotisations amorties	9'645.90	4'182.65
Pertes sur débiteurs	-165'663.70	-100'633.83
Total des salariés	11'729'735.65	11'727'848.61
Cotisations des employeurs	11'889'489.20	11'884'647.96
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-3'735.75	-60'348.17
Récupérations cotisations amorties	9'645.85	4'182.65
Pertes sur débiteurs	-165'663.70	-100'633.82
Total des employeurs	11'729'735.60	11'727'848.62
Total des cotisations assurés et employeurs	23'459'471.25	23'455'697.23

7.3 Frais divers

	2011 CHF	2010 CHF
Honoraires actuariels et conseils	2'052.00	3'658.40
Frais bancaires	1'628.55	1'410.35
Frais d'encaissement	1'811.25	14'012.80
Charges diverses	1'497.75	233.45
Total	6'989.55	19'315.00

7.4 Frais généraux d'administration

	2011 CHF	2010 CHF
Frais généraux d'encaissement	1'020'859.88	879'657.69
Frais généraux de gestion	732'196.00	669'191.00
Total	1'753'055.88	1'548'848.69

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.4‰ de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

VIII Demande de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Sans objet

Sion, août 2012

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

RESOR

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion

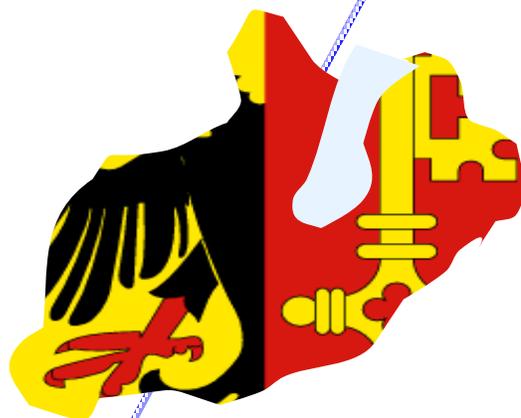


Gabriel Décaillet
Secrétaire général



Fabien Chambovey
Gérant

VI LE BILAN TECHNIQUE



VI LE BILAN TECHNIQUE



Bilan technique

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2011	31.12.2010
Total de l'actif	57'180'070	53'698'491
Compte de régularisation du passif	- 1'921'036	- 1'510'337
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	55'259'033	52'188'154
Capital de prévoyance cotisations au II ^{ème} pilier	3'070'786	2'775'278
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ¹	23'073'462	20'157'647
Capitaux de prévoyance	26'144'249	22'932'925
Provisions techniques	0	0
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	26'144'249	22'932'925
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	6'838'105	6'508'700
EXCEDENT TECHNIQUE ²	22'276'680	22'746'529

DEGRE DE COUVERTURE ³	167.5 %	177.3 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁴	211.4 %	227.6 %

<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	<i>6'838'105</i>	<i>6'508'700</i>
---	------------------	------------------

Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
- 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
- 3) = FP / [CP + RFV]
- 4) = FP / CP

VII

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de la
Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR)
Sion

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de la Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Pignat
Expert-réviseur

Sion, le 31 août 2012

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, Case postale, 1951 Sion
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



R E S O R

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion
tél. +41 27 327 51 61

[Centrale de gestion](#)

fax +41 27 327 51 80